

MARCHE DE NOËL DE JAMBVILLE VENDREDI 04 DECEMBRE 2026

INSCRIPTION EXPOSANT

NOM :

PRENOM :

N° DE TELEPHONE :

MAIL :

STATUT :

☐ Artiste libre

☐ Association

☐ Créateur amateur

☐ Commerçant

☐ Artisan

☐ Autre, à préciser

Description de votre activité : (exemple : peinture, bijoux, sculpture, alimentation...)

Notre marché de Noël se situe en **intérieur** (places limitées) & en **extérieur**, merci de préciser votre choix ainsi que le **besoin en électricité** (intérieur uniquement) :

☐ Intérieur

Electricité

☐ oui

☐ non

☐ Extérieur

Dans le cas où nous ne serions pas en mesure de confirmer votre souhait, nous vous contacterons.

Tarif STAND :

la table de 2.20m x 0.55m est de 10€ pour les exposants extérieurs et de 15€ pour les exposants intérieurs.

Nombre de tables en extérieur :x 10€

Total =€

Nombre de tables en intérieur :x 15€

Total =€

Dossier complet à retourner AVANT LE 04 NOVEMBRE 2026 comprenant :

- Bulletin d'inscription complété
- Pour les créateurs amateurs : une photocopie recto verso de la carte nationale d'identité
- Pour les artistes libres, artisans & commerçants : photocopie de la carte d'artiste ou d'artisan ou n°RCS ou extrait Kbis
- Pour les associations : la photocopie recto verso de la carte nationale d'identité du président de l'association
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Déclaration sur l'honneur complétée et signée
- Chèque de règlement du stand à l'ordre du Comité des fêtes de Jambville
- Chèque de caution de 15€

à retourner par courrier au Comité des Fêtes de Jambville 52 rue du Moustier 78440 Jambville

ou à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie de Jambville (même adresse)

Les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre de réception des dossiers complets, dans la limite des places disponibles.

DECLARATION SUR L'HONNEUR A COMPLETER ET A SIGNER :

Je soussigné(e), Madame/Monsieur.....
déclare avoir lu & accepté tous les termes du règlement du Marché de Noël de Jambville

Fait à, le/...../2026

Signature précédée de la mention manuscrite "Lu & Approuvé" :

REGLEMENT INTERIEUR MARCHE DE NOËL DE JAMBVILLE

ARTICLE 1 : PRESENTATION DE LA MANIFESTATION :

Le Comité des Fêtes de Jambville est l'organisateur du Marché de Noël. Le présent règlement détermine les conditions de participation à ce Marché de Noël qui se tient à la salle des fêtes de Jambville en extérieur & intérieur.

ARTICLE 2 : EMLACEMENT ET HEURES DE TENUE DU MARCHE DE NOËL :

L'ouverture du marché au public se fera de 16h à 22h. L'installation des stands ne pourra s'effectuer qu'à partir de 14h et devra être achevée avant l'ouverture au public.

Les véhicules des exposants devront rester à l'extérieur de l'enceinte de la salle des fêtes.

Le remballage se fera uniquement qu'à partir de 22h.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Le Marché de Noël est ouvert aux créateurs amateurs, artistes libres, artisans, commerçants et aux associations.

La vente d'animaux est strictement interdite.

Les candidatures seront analysées à partir du dossier fourni par les candidats. Il sera pris en compte & privilégié l'originalité et la qualité des produits proposés.

Le comité d'organisation rendra réponse aux candidats par mail.

Ce dernier se réserve le droit de ne pas accepter certaines demandes de participation si les produits présentés ne correspondent pas aux conditions ou au thème du marché.

En cas d'annulation par l'exposant un mois avant la date du marché, le montant de l'inscription est dû. Aucun remboursement ne sera effectué.

Un chèque de caution de 15€ sera à remettre également à l'inscription au nom du "comité des fêtes de Jambville" pour garantir le rendu propre à la fin de la manifestation.

Dans le cas contraire, l'organisateur se réserve le droit d'encaisser ce chèque de caution.

L'attribution des places en intérieur sera faite en fonction de l'ordre d'arrivée des demandes.

Les stands extérieurs seront installés sous tonnelles fournies par les organisateurs et éclairés.

Seront mis à disposition de tous les exposants : tables de 2.20m x 0,55m, selon le nombre réservé, et 2 chaises.

Tout autre table emmenée par vos soins est interdite. En cas de besoin, merci de réserver un emplacement supplémentaire.

ARTICLE 4 : DOCUMENTS A PRODUIRE :

Le dossier de candidature doit être retourné complet avec toutes les pièces demandées sur le bulletin d'inscription.

Chaque exposant devra fournir un chèque caution de 15€ pour confirmer son inscription et garantir le rendu propre de son espace à la fin de la manifestation.

Ce dossier dûment complété est à retourner par courrier au Comité des Fêtes de Jambville 52 rue du Moustier 78440 Jambville ou à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie de Jambville (même adresse).

L'inscription ne sera prise en compte que si le dossier est complet.

Les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée, dans la limite des places disponibles.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITES :

Le Comité des Fêtes dégage sa responsabilité quant aux accidents pouvant résulter de l'exercice des activités des exposants.

Ces derniers devront obligatoirement être assurés pour les dommages qu'ils seraient susceptibles de causer à des tiers.

ARTICLE 6 : INFRACTION AU REGLEMENT :

Toutes infractions au règlement feront l'objet d'une exclusion du Marché de Noël et entraîner l'encaissement du chèque caution.

ARTICLE 7 : ANNULATION :

Une annulation de la part du Comité des Fêtes liée au contexte sanitaire, climatique ou autre, entraînerait le remboursement des frais (chèque d'inscription + caution) à chacun des exposants.